

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions sont conclues entre la micro entreprise Loana Baroux (Graphite LB) ci-après dénommé le "Prestataire", et les personnes morales / personnes physiques majeures et/ ou juridiquement capables souhaitant bénéficier d'un Service dudit Prestataire, ci-après dénommées le « Client ».

Ce document s'applique, sans restriction ni réserve à toutes les prestations réalisées par le Prestataire en France et à l'étranger. Aucune condition particulière ne peut, sauf exception formelle écrite et signée par le Client et le Prestataire prévaloir contre les présentes Conditions Générales de Vente . Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente se trouvait nulle ou annulée, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées.

Toute réalisation de la prestation implique que le Client ait pris connaissance des CGV et qu'il adhère à ces mêmes conditions.

ARTICLE 2 : OBJET

Le Prestataire exerce une activité de prestations de services en graphisme, illustration et/ ou scénographie.

ARTICLE 3 : EXÉCUTION DE LA PRESTATION

Le Prestataire exécute la création en respectant les étapes mentionnées ci-dessous :

- Prise de contact et cahier des charges : le Client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires (contraintes, objectifs, délais,...) au Prestataire afin d'avoir une vision globale du projet et des attentes du Client. Un cahier des charges à remplir pourra être fourni.
- Envoi du devis : sur la base des éléments en sa connaissance, le Prestataire établit un devis détaillé et vous le transmet. Sa date de validité est d'un mois. Passé ce délai, le Prestataire se réserve le droit de modifier le prix.
- Signature du devis + paiement d'un acompte de 40% du prix global.
- La création : le Prestataire débute la phase de création dès lors que l'acompte et les éléments graphiques, typographiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat ont été reçus. Trois allers-retours sont compris dans le tarif et le Client s'engage à préciser sa demande à chaque nouvelle proposition. Une facturation supplémentaire de 50€ par heure sera facturée au delà des trois allers-retours prévus.
- Validation : lorsque le Client est satisfait et donne sa validation finale, plus aucune modification ne sera apportée.

- Paiement et livraison : le paiement s'effectue par virement bancaire à réception de la facture et la livraison des fichiers se fera par mail, dans les formats convenus dans le devis.

Le Prestataire s'engage à respecter cette chronologie pour garantir une qualité optimale. Le Prestataire est libre de définir l'organisation de ses horaires de travail en fonction de son planning et les méthodes d'exécution de la prestation.

Tout contretemps dans l'une des étapes mentionnées ci-dessus induit du Client (manque de réactivité de la part du Client lors des différents allers-retours, retard dans le calendrier des paiements, retard dans la signature du contrat, modification du cahier des charges,...) ou cas de force majeure (accident corporel, maladie, deuil, etc...) sera susceptible de retarder la date de livraison.

Le Prestataire s'engage à respecter les délais prévus avec le client sauf en cas de force majeure (accident corporel, maladie, deuil, etc...). Dans ce cas la date de livraison sera susceptible d'être retardée.

ARTICLE 4 : MODIFICATIONS DU CAHIER DES CHARGES

Toute demande supplémentaire entraînant la modification du cahier des charges initialement prévu lors de la signature du devis fera l'objet d'une facturation supplémentaire.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS

Le prestataire met au service du Client toutes ses compétences et son professionnalisme pour effectuer une prestation de qualité. Le Prestataire s'oblige à faire tout son possible pour exécuter la prestation dans les délais.

Le Client s'engage à fournir au Prestataire tous les moyens matériels et techniques nécessaires à la réalisation de la création graphique, dans le respect des délais mentionnés par le présent contrat. Afin d'assurer une bonne réalisation de la prestation, le Client s'engage à transmettre tout document, tout renseignement permettant au Prestataire de comprendre ses besoins.

Le Client s'engage au paiement du prix approuvé par le devis et le présent contrat, selon les conditions précisées dans ce contrat.

ARTICLE 6 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Le Prestataire garde en sa possession les fichiers sources et originaux de son travail.

A. DROIT MORAL ET AUTORISATIONS

Le Prestataire se réserve l'exclusivité du droit moral découlant de son droit d'auteur. Il est rappelé que le droit moral d'une création, comprenant entre autres le droit au respect de l'oeuvre et le droit au respect du nom, reste attaché à son auteur de manière perpétuelle et imprescriptible.

A ce titre, tous les supports de la création graphique mentionneront clairement le nom et la qualité du Prestataire. Il en sera de même lors de toute communication sur la création en question.

De plus, conformément au Code de la Propriété Intellectuelle (CPI), le Prestataire est en droit de diffuser un ou plusieurs aperçus de la prestation finalisée accompagnés de mentions relatives à son origine sur son site internet ou tout autre support de communication. Ce droit est inaliénable. Pour les besoins de sa communication, le Client autorise le Prestataire à mentionner sur son site internet ou tout autre support de communication, les noms et prénoms s'il s'agit d'un particulier, ou le nom de la société.

B. DROITS D'EXPLOITATION

Conformément aux articles L. 121-1 à L. 121-9 du CPI ne seront cédés au Client que les droits patrimoniaux explicitement énoncés dans le contrat, à l'exclusion de tout autre, et ce dans les limites y figurant également (limite de support, de territoire ou de durée). Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite, et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (article. L. 122-4 du CPI).

ARTICLE 7 : PROTECTION ET SAUVEGARDE DES DOCUMENTS

Le Prestataire mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition pour prendre soin et préserver les fichiers informatiques et autres documents qui lui seront confiés par le Client pour la réalisation de sa prestation. Toutefois, compte-tenu des risques de dommages ou de détériorations encourus par ce type de support, il appartiendra au Client de s'en prémunir par tous moyens à sa convenance.

Les fichiers numériques de la création graphique sont conservés au minimum 6 mois après l'achèvement de la commande. Au-delà de cette date, ils pourront être détruits par le Prestataire sans préavis.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

En cas de mauvaise exécution ou d'inexécution des obligations découlant du présent contrat, la partie défaillante engage sa responsabilité.

Le Client convient que le Prestataire n'encourra aucune responsabilité à raison de toute perte de bénéfices, de trouble commercial ou de demande que le Client subirait, de demandes ou de réclamations formulées contre le Client et émanant d'un tiers quel qu'il soit. Le Client est réputé avoir accepté le produit livré en connaissance de cause et le prestataire ne saurait garantir l'intégrité ou la confidentialité des données contre une attaque interne ou externe qui les mettrait en péril. Il est convenu que le Client renonce à tout recours contre le Prestataire.

La responsabilité de le Prestataire sera limitée à un montant ne pouvant dépasser la valeur totale de la somme payée par le Client pour les prestations prévues.

ARTICLE 9 - ACOMPTE ET ANNULATION DE COMMANDE PAR LE CLIENT

En cas de rupture du contrat avant son terme par le Client, celui-ci s'engage formellement à régulariser et rétribuer les montants relatifs à l'avancée du projet, aux tâches réalisés ou en cours de réalisation, ainsi qu'aux services complémentaires effectués.

L'ensemble des droits d'auteur restent la propriété exclusive et entière de Loana Baroux, Graphite LB, à l'exception des données fournies par le Client. Les fichiers et données sources créés et utilisés par le Prestataire ne sauraient dès lors être revendiqués par le Client sans une contre-partie financière. Les maquettes, et plus largement, toutes les œuvres originales, restent la propriété du Prestataire, de même que les projets refusés.

L'acompte déjà versé restera acquis par le Prestataire, constituant un dédommagement pour le travail entrepris et non finalisé.

ARTICLE 10 : RÉCLAMATION ET GARANTIE

Le Client dispose d'un délai de 7 jours pour faire toute réclamation concernant les prestations effectuées. Ce délai court à compter du jour de la réception des travaux. Au-delà de ce délai, la prestation est considérée comme satisfaisante et acceptée.

ARTICLE 11 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement s'effectue par virement bancaire sur le compte de Loana Baroux.

Le Client est libre de choisir le nombre d'échéances de paiement dont il souhaite bénéficier jusqu'à 3 maximum. Le Client informe le Prestataire de son choix lors de la signature du contrat.

PÉRIODICITÉ

Dans le cas d'un paiement en 2 fois, un acompte de 40% est demandé dès la signature du contrat pour valider la commande. Aucun travail de création ne sera engagé avant réception de ce premier paiement. En cas de virement bancaire, une confirmation du virement par la banque sera suffisante pour lancer le processus de création. Les 60% restants sont à régler au moment de la validation finale.

Dans le cas d'un paiement échelonné en 2 ou 3 fois, un acompte de 40% est demandé dès la signature du contrat pour valider la commande. Aucun travail de création ne sera engagé avant réception de ce premier paiement. En cas de virement bancaire, une confirmation du virement par la banque sera suffisante pour lancer le processus de création. Les 60% restants sont répartis dans les règlements suivants de façon équitable chaque mois.

ARTICLE 12 : PRIX

Le Client versera comme rémunération au Prestataire la somme définie dans le devis et le contrat. Le tarif de la commande est déterminé suivant le type, la complexité et la durée de sa réalisation. Le devis et la facture du solde, rappelant l'objet de la commande, seront adressés par mail au Client.

FRAIS ANNEXES

Les frais techniques et éléments divers nécessaires à la réalisation des prestations du Prestataire et ne relevant pas de ses offres ne sont pas compris dans les prix indiqués sur le devis présenté initialement au client. Il s'agit par exemple des polices typographiques, de l'achat d'art (photographies ou illustrations issues de banques d'images), des frais de gravure ou d'impression ou d'expédition.

Les sommes correspondantes au travail déjà effectué par le Graphiste sont dues par la société cliente et immédiatement exigibles.

ARTICLE 13 : PÉNALITÉS DE RETARD

Les pénalités de retard de paiement sont dues de plein droit le jour qui suit la date d'échéance de règlement mentionnée sur la facture sans qu'un rappel soit nécessaire (Art L 441-6 du code de commerce). Ce principe a été introduit par la Loi sur les Nouvelles Régulations Economiques

(NRE) du 15 mai 2001 et renforcé par la Loi de Modernisation de L'Economie (LME) publiée le 4 août 2008.

En cas de règlement intervenant après la date de paiement figurant sur la facture et celle résultant des présentes conditions générales de vente, le Client devra régler à compter du jour de l'échéance sans mise en demeure préalable, des pénalités au taux de 12% /an ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 euros (articles L 441-3 et L 441-6 du code de commerce).»

ARTICLE 14 : TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Conformément à l'article 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Afin de faire valoir ses droits, le Client prendra contact directement avec le Prestataire par courrier ou e-mail.

ARTICLE 15 : JURIDICTION COMPÉTENTE ET DROIT APPLICABLE

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal Judiciaire de Bordeaux.

ARTICLE 16 : MENTION COMMERCIALES ET COPYRIGHT

Le Prestataire se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, sauf mention contraire explicite du Client. Cela pourra être la formule « Conception par Graphite LB » ou « Design par Loana Baroux » assortie, lorsque le support le permet, d'un lien hypertexte pointant vers le site de son activité. Le Client s'engage à ne pas s'y opposer, et à ne jamais supprimer ces informations.